



Visa pour l'exercice d'activités libérales

Vous souhaitez devenir indépendant dans le cadre d'une profession libérale ? Pour cela, vous avez besoin d'un titre de séjour et devez remplir certaines conditions.

[🏠](#) > [Travailler en Allemagne](#) > [Création d'entreprise](#) >
[Visa pour la création d'une entreprise](#) > [Visa pour l'exercice d'activités libérales](#)

Il existe en Allemagne deux types de création d'entreprise : les activités artisanales, commerciales et industrielles d'une part (Gewerbe) et les professions libérales d'autre part (freie Berufe). Pour savoir quel est le type d'activité adapté à votre situation, nous vous invitons à consulter l'article « [Création d'entreprise : les différentes méthodes](#) ».

Si vous souhaitez créer une activité libérale, déposez auprès de l'autorité compétente une demande d'« autorisation de séjour pour exercice d'une activité libérale ». Vous obtiendrez l'autorisation de séjour si vous prouvez le financement de votre projet, si vous pouvez subvenir vous-même à vos besoins et si vous êtes titulaire, le cas échéant d'une autorisation d'exercer cette profession. Si vous avez plus de 45 ans, vous devez également justifier d'une [prévoyance retraite](#) suffisante.

Des règles particulières s'appliquent aux artistes indépendants. Pour en savoir plus, consultez la rubrique [Réglementation spéciale pour artistes](#).

Des [services de conseil](#) vous aident à déterminer si vous respectez ces conditions.

Durée de validité du titre de séjour

Si votre entreprise est une réussite et que votre activité libérale vous permet de subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille, vous pouvez faire prolonger votre [titre de séjour](#), dans un premier temps pour une durée maximale de trois ans. Au bout de cinq ans, vous pourrez obtenir un [permis de séjour](#) permanent qui vous ouvre droit à un séjour permanent en Allemagne.

Frais

Lorsque vous demandez ou faites prolonger un [visa](#), un permis de séjour ou un [permis de séjour permanent](#), vous devez en général vous acquitter de certains frais. Le montant de ces frais dépend du lieu, de la durée et de l'objet de votre séjour. Pour un permis de séjour, les autorités prélèvent des frais de 100 euros maximum. Pour un permis de séjour permanent, ils s'élèvent à 147 euros maximum. Les frais de visa sont limités à 80 euros. Pour savoir quels frais vous devrez acquitter, renseignez-vous auprès du [service des étrangers](#) ou de la représentation à l'étranger dont vous dépendez.

Documents

Votre demande de titre de séjour doit en général comporter les documents suivants :

- Formulaire de demande dûment complété
- Passeport en cours de validité
- [Business plan](#)
- Preuve d'adhésion à une assurance maladie
- [Chercheurs/euses et scientifiques](#) : contrat de travail précédent
- Diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur allemand : justificatifs du diplôme
- Personnes de plus de 45 ans : preuve d'une prévoyance retraite appropriée

De préférence, joignez également les documents suivants :

- Vos références



Notez

Cette liste ne prétend pas être exhaustive ni universelle, car les documents à présenter résultent toujours des particularités de chaque situation. Vous avez tout intérêt à vous renseigner au préalable auprès de la représentation à l'étranger ou du service des étrangers dont vous dépendez, qui mettent en général à disposition des fiches d'information adéquates. Vous pourrez également y obtenir des renseignements sur les exigences à remplir en matière d'affiliation à l'assurance maladie et vérifier si votre prévoyance retraite est appropriée.

Plus d'informations sur le web

Portail de la création d'entreprise

[Conditions relatives au droit de séjour](#)

Guide des autorités proposé par le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat

[Ce guide vous aide à trouver les autorités et les services administratifs adéquats près de chez vous](#)

Recognition in Germany

[Information on the recognition of foreign professional qualifications and a list of contact points](#)



Imprimer la page



Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.



E-Mail



Hotline

FAQ

FAQ

URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/travailler-en-allemande/creation-entreprise/visa/activites-liberales>

Date: 2025-03-11 12:27:35 GMT